



Mardi 13 Décembre 2005

187.000 euros pour les associations

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal a voté 187.000 euros de subventions pour diverses associations. En voici le détail :

Congrès et assemblées générales

Les Hommes Grenouilles de Champagne, à titre exceptionnel, 278 euros ;

Jardins associatifs de la communauté d'agglomération de Reims, à titre exceptionnel, 278 euros ;

Ligue de Champagne de tennis, à titre exceptionnel, 278 euros ;

Les Belles Champenoises d'Époque Club Rétro Auto Moto, à titre exceptionnel, 600 euros ;

Reims Enduro Model Car, à titre exceptionnel, 161 euros ;

Tennis Club Géo-André, à titre exceptionnel, 161 euros ;

Association Prépareims, à titre exceptionnel, 3.810 euros ;

Arts loisirs et culture à Reims, à titre exceptionnel, 278 euros ;

Roseau, association pour l'aide aux enfants atteints de leucémie et de cancer, à titre exceptionnel, 2.400 euros ;

Les Amis de Clairmarais, à titre exceptionnel, 158 euros ;

Les Amis des Flâneries musicales d'été de Reims, à titre exceptionnel, 271 euros

Association des étudiants spécialistes de l'Europe centrale et orientale, à titre exceptionnel, 2.500 euros ;

Association des Amis de la fondation pour la mémoire de

la déportation, délégation de la Marne, à titre exceptionnel, 278 euros ;

Association française de pédiatrie ambulatoire, à titre exceptionnel, 118 euros ;

Union nationale des étudiants de France, à titre exceptionnel, 10.000 euros.

Subventions à caractère socio-éducatif

Culture et bibliothèques pour tous du département de la Marne, à titre exceptionnel, 1.200 euros ;

Reims Echec et Mat, à titre exceptionnel, 5.368 euros ;

Artisans du monde, Reims, 1.500 euros ;

Association pour le développement de la zone prioritaire Croix-Rouge, 9.150 euros ;

Vivre et apprendre à Orgeval, 9.150 euros ; Foyer socio-éducatif du lycée Marc-Chagall, à titre exceptionnel, 3.229 euros ;

Association de développement de la ZEP Wilson, 10.150 euros.

Reims Vital Été

Au cœur d'un grimoire, à titre exceptionnel, 1.000 euros.

Subventions aux associations d'étudiants

Association des élèves de l'institut des techniques d'ingénieur de l'industrie de

Champagne-Ardenne, filière bâtiment et travaux publics, à titre exceptionnel, 200 euros ;

Fédération des associations générales des étudiants, à titre exceptionnel, 16.000 euros ;

Culture, initiative et développement par les étudiants rémois en administration locale, à titre exceptionnel, 1.900 euros ;

Association des étudiants spécialistes de l'Europe centrale et orientale, à titre exceptionnel, 2.500 euros.

Subventions à caractère sportif

Association de badminton champenois, à titre exceptionnel, 5.000 euros ;

Reims patinage de vitesse, à titre exceptionnel, 4.230 euros ;

Union française des œuvres laïques et d'éducation physique UFOLEP, à titre exceptionnel, 3.000 euros ;

Club rémois de danse sportive, à titre exceptionnel, 3.000 euros ;

Reims association Croix-Rouge pour l'animation et la promotion patinage, à titre exceptionnel, 3.200 euros ;

Equis Reims Champagne équitation, à titre exceptionnel, 4.000 euros ;

Association de développement et promotion du bowling, à titre exceptionnel, 1.681 euros.

Subventions à caractère culturel

Société des Amis de la Ca-

thédrale de Reims, à titre exceptionnel, 1.000 euros ;

L'ensemble « Rêve de Vienne », à titre exceptionnel, 1.500 euros ;

Oxal'Art, à titre exceptionnel, 6.000 euros.

Subventions à caractère social

Aides ménagères rémoises, 20.000 euros ;

Association de gestion de la Grainetière, 15.245 euros ;

Mouvement d'action et de réflexion pour l'accueil et l'insertion sociale, 11.000 euros ;

Union régionale interfédérale des œuvres et organismes privés sanitaires et sociaux de la région Champagne-Ardenne, à titre exceptionnel, 3.400 euros ;

Croix-Rouge française, conseil départemental de la Marne, 7.930 euros.

Subventions à caractère sanitaire

Visite des malades dans les établissements hospitaliers, 2.000 euros ;

Association des Paralysés de France, à titre exceptionnel, 500 euros ;

Amicale des donateurs de sang bénévoles de Reims et des environs, à titre exceptionnel, 4.574 euros ;

Association de parents d'enfants dyslexiques Marne, à titre exceptionnel, 200 euros.